

Image not found or type unknown



Infraction au cannabis en suisse

Par **kiki**, le **05/04/2011** à **13:31**

Bonjour,

Mon neveu s'est fait arrêté en suisse alors qu'il était sous l'emprise du cannabis, et au volant de sa voiture. Ont été faits tests salivaires et urinaires, et il a reconnu.

Ils l'ont relaché au petit matin, et on attend les résultats des tests d'urine.

Ils vont certainement être positifs

Mais que risque -t- il, outre une belle amende? Le dossier peut -il être transféré en France? Risque-t-il des sanctions en France? (Retraits de points, contrôles médicaux...) Ou tout cela va rester en Suisse? Je ne sais pas quels sont les accords entre les 2 pays...

Merci beaucoup à ceux qui savent.